

D. C. : 25.04.2019

Réunion de Conseil Municipal du 02 mai 2019

Sont présents tous les membres.

Président : Monsieur Régis PATTE, Maire

Secrétaire : Monsieur Laurent DELASSALLE, Conseiller municipal

Le compte rendu de la réunion du 21 février 2019 est approuvé à l'unanimité. Cependant, Madame DUMONT précise que le 21 février 2019, elle était absente et avait donné pouvoir à Madame MICEK. Il en est de même pour Monsieur DUMONT et Madame CORNU qui avaient donné pouvoir à Monsieur PATTE et Madame RACINE.

Il est toutefois noté que les délibérations transmises au contrôle de légalité comportaient bien ces éléments.

I – Compte de gestion 2018 du CCAS

Madame MICEK donne connaissance à l'Assemblée des résultats 2018 rapportés par le Receveur Municipal.

L'excédent 2017 était de 4 889,48 € alors que le résultat 2018 présente un déficit de 9 275,07 €.

A la clôture de l'exercice 2018, il est à noter que de déficit global est donc de 4 385,59 €.

Madame MICEK précise que ce résultat est dû au non-paiement de la subvention votée par le Conseil Municipal. Le budget du CCAS aurait été alors excédentaire de 4 364,41 €.

La somme de 8 750,00 € non versée sera reprise en 2019 par la CAS (Commission d'Aide Sociale).

Entendu ces explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

II – Compte de gestion 2018 de la Commune

Monsieur BLED reprend les résultats de l'exercice 2018 présentés par le Receveur Municipal.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de 132 185,99 €, l'exercice précédent ayant réalisé un excédent de 180 290,74 € pour un déficit de 48 104,75 € en 2018.

La section de fonctionnement quant à elle, cumule 227 126,47 € d'excédent en 2017 avec les 84 973,04 € de 2018, pour un résultat de 312 099,51 €.

L'excédent global 2018 est donc de 444 285,50 €.

Le Conseil Municipal n'apporte aucune remarque au Compte de Gestion et l'approuve à l'unanimité.

III – Compte administratif 2018 du CCAS

Madame MICEK reprend les chiffres du budget du CCAS en tous points égaux à ceux du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur MAILLET comme président et approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 après que Monsieur le Maire ait quitté la salle.

IV – Compte administratif 2018 de la Commune

Au retour de Monsieur le Maire, Monsieur BLED reprend les réalisations 2018. Les chiffres donnés sont identiques à ceux du Receveur Municipal.

Toutefois, le Compte de Gestion ne reprend pas les restes à réaliser alors que le Compte administratif doit les déduire des sommes excédentaires.

Aux 444 285,50 € d'excédent 2018, il faut donc ôter les 194 000,00 € de restes à réaliser pour donner un excédent global de 250 285,50 €.

Monsieur le Maire quitte à nouveau la salle et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif sous la présidence de Monsieur MAILLET.

V – Fiscalité Directe Locale 2019

Les produits fiscaux à prévoir sont légèrement inférieurs à ceux perçus en 2018 du fait de la baisse des bases prévisionnelles.

Le montant de la recette fiscale devrait donc être de 788 775,00 € si le Conseil Municipal ne modifie pas les taux.

Monsieur BLED qui a présenté l'état des notifications précise que les taux de la Commune sont nettement inférieurs à la moyenne des taux communaux nationaux et départementaux.

Monsieur BEGUE demande ce qu'il en est de la taxe sur les résidences secondaires qui avaient déjà été évoquée précédemment.

Monsieur le Maire réfléchit à la question avec Monsieur MAILLET car il ne faudrait pas pénaliser ceux qui occupent régulièrement leur résidence par rapport à ceux qui ne sont pas venus depuis des années.

Des renseignements sont à prendre avant toute décision.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier l'état présenté par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) et vote les mêmes taux qu'en 2018.

VI – Budget 2019 : modifications

- Pour permettre à l'Harmonie d'organiser une manifestation pour ses 110 ans, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400,00 €.

- Comme le stipule le règlement de prêt de la salle des fêtes et sur proposition de Monsieur le Maire, la subvention du Football Club Ailly-Vauchelles va se voir amputée d'une somme de 50,00 € car la mairie a en effet été prévenue tardivement de l'annulation du concours de manille, ce qui n'a pas permis sa mise en location.

- Monsieur le Maire signale une problématique au sujet du Club de Gymnastique Vauchelloise.

En effet, la Présidente et l'ensemble du bureau de l'Association cessent leurs fonctions fin juin 2019.

Pour le moment, personne ne s'est présenté pour poursuivre leur travail.

Sans vouloir s'immiscer dans la vie de l'Association, Monsieur le Maire constate que l'Association risque de cesser toute activité en milieu d'année alors que la subvention aura été versée en intégralité.

Il propose donc au Conseil Municipal de ne verser que 50 % de la somme allouée le 21 février 2019 tout en précisant que les 50 % restants pourront être payés en cas de nomination d'un nouveau bureau et poursuite de l'activité.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

VII – RIFSEEP

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception de l'avis du Comité Technique pour ce qui concerne la mise en place du RIFSEEP et précise que le collège des élus a émis un avis favorable alors que celui du collège des agents est défavorable.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit pourtant d'un plus pour les agents mais la réponse donnée à sa demande d'explications a été plutôt floue.

Monsieur LEDUC explique que ce nouveau régime indemnitaire est créé pour valoriser le travail des agents et leur apporter une prime de fin d'année.

Le complément indiciaire (CI) sera divisé en trois parties :

- La première est constituée d'une partie fixe de 400,00 €.
- La seconde de 400,00 € à taux variable, est calculée en fonction de la présence des agents. A partir du 11^{ème} jour d'arrêt de travail dans l'année pour maladie, il sera en effet déduit une somme de 10,00 € par jour d'arrêt.
- La troisième sera, sur décision du Conseil Municipal, versée en fonction de la faculté des agents à observer des gestes sécuritaires :
 - o Port des protections individuelles,
 - o Attention dans la conduite des véhicules (respect du Code de la Route),
 - o Chute de plein pied...

Monsieur DELASSALLE intervient pour indiquer que sur le principe cette proposition est bonne car l'indemnité rassemble toutes les primes existantes.

Toutefois, il est contre car le montant lui semble excessif et choquant, le salaire moyen des agents de la Commune étant correct.

Chacun doit gérer son budget sans obligation de faire comme la Communauté d'Agglomération.

La Commune regarde à la dépense pour le colis des Aînés en augmentant l'âge d'attribution, pour le choix entre un chauffe-eau ou un lave-vaisselle à la salle des fêtes, etc., mais trouve 6 000,00 €, charges sociales comprises, sur le budget de fonctionnement à distribuer aux agents.

Sur un total de prime de 900,00 €, le Conseil Municipal ne donnera son avis que sur 100,00 €. Il trouve cela ridicule.

Monsieur DUMONT explique qu'il faudra être très exigeant vis-à-vis des consignes à respecter par les agents car si l'application du RIFSEEP est très bien pour eux, il n'en reste pas moins que cette situation est exceptionnelle au regard de ce qui se passe ailleurs.

Il est procédé au vote qui donne 14 (quatorze) voix pour et 1 (une) voix contre.

Lors d'un départ à la retraite ou autre, l'indemnité sera versée au prorata du temps travaillé à la date du départ sauf en cas de mesure disciplinaire.

VIII – Elections Européennes

Chaque conseiller se positionne sur le tableau des assesseurs aux élections européennes.

IX – Questions diverses

- Monsieur le Maire présente deux devis des Etablissements Henri Julien, l'un de 3 216,84 € et l'autre de 2 670,84 € pour l'achat d'un lave-vaisselle.

Le premier possède 10 programmes contre 1 seul au second. Il est plus puissant et un peu moins bruyant.

Chacun des deux sera branché sur l'eau froide et bénéficiera d'un adoucisseur indépendant ainsi que d'une réhausse inox.

Le Conseil Municipal, considérant que le lave-vaisselle est destiné à la cuisine de la salle des fêtes, décide de choisir le deuxième lave-vaisselle plus facile d'utilisation lors des locations.

- Monsieur HEURTAUX a établi un devis de 2 493,01 € qui sera transmis à l'assurance pour les dégâts occasionnés à la salle des sports par le feu qui a été déclenché sous l'abri du stade.

- « Voix de Garage » dont le chef de chœur et un choriste sont Vauchellois donnera un spectacle à la salle des fêtes le 21 septembre 2019 à 20 h 30.

- Monsieur DUMONT indique au Conseil Municipal que la Chambre de Commerce et d'Industrie avait dernièrement programmé une réunion sur « Vauchelles 2 » avec les commerçants sans que les représentants de la Commune y soient conviés.

Informée par les commerçants, la Municipalité s'est invitée et a pu ainsi être informée de l'avancement du projet.

Monsieur DUMONT présente le plan que lui a fourni l'une des commerçantes de la zone, habitante de Vauchelles, et détaille le projet, entre autres :

- Implantation de deux arrêts bus,

- Implantation d'un réservoir pour la sécurité incendie,
- Mise en place d'un rond-point à la hauteur de magasin BUT,
- Stationnement des gros porteurs, salariés...
- Sécurité : braquages fréquents.

Il précise que les travaux devraient débiter en fin d'année mais que la Chambre de Commerce s'est engagée à garantir un accès aux commerces qui font une grosse partie de leurs affaires à cette période.

Sa rencontre avec les commerçants a été positive et devrait favoriser le rapprochement avec la Municipalité.

Un commerçant dynamique voudrait entreprendre des projets qui permettraient de faire vivre la zone commerciale.

- L'APEV souhaite créer une buvette lors de la manifestation organisée par la Commune à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet.

- Des dalles béton vont être posées sur les deux regards qui forment des trous rue de l'Eglise et rue Neuve.

- Quatre bacs de récupération d'eaux pluviales ont été installés à l'atelier pour un total de 4 m³ environ.

- L'entreprise COLAS réalise actuellement un parking devant la salle des sports.

Les canalisations d'évacuation des eaux pluviales de la salle des sports mises à jour sont abîmées.

Elles vont être remplacées par des canalisations en acier d'une section plus importante avec un regard.

La place de parking « Handicapé » reste à son endroit initial avec une pente qui sera de 2 % contre 5 % pour les autres emplacements.

- Les travaux de rénovation de la bibliothèque touchent à leur fin.

La frise de la corniche trop abîmée n'a pas pu être repeinte. Monsieur HEURTAUX, couvreur de la Commune, passera prochainement afin de vérifier l'état de la charpente.

La restauration de la corniche devrait pouvoir être réalisée par les agents communaux.

L'école pourra revenir à la bibliothèque mais ne pourra pas, pour le moment, accéder à la salle de réunions voisine.

- Alors que Monsieur le Maire espérait que la CABS ferait réaliser une réfection de la rue Ventôse, seules deux « rustines » ont été effectuées.

Les nids de poule persistent à l'entrée du barreau et peuvent toujours entraîner des détériorations de pneus et jantes.

- La signature de la vente du terrain DUJARDIN à la Société BDL interviendra en mai et consistera en une opération blanche pour la Commune.

Cette entrée d'argent s'équilibre avec l'achat du terrain MANIER que la Commune vient d'acquérir.

Une étude générale a d'ailleurs été lancée pour l'aménagement de ce terrain et les éléments devraient être réceptionnés d'ici peu.

- Les demandes de subventions du local de stockage de la mairie ont abouti. La Commune devrait percevoir environ 10 000,00 € du Conseil Départemental et autant de la DETR.

Par contre, la mairie n'a pas encore reçu de réponse pour la DETR demandée pour les travaux qui vont être réalisés prochainement à l'église par l'Association du Vimeu : 5 travées et le pignon de la sacristie.

X – Questions orales

- Le remplacement des lampadaires budgétés à hauteur de 14 000,00 €, coûteront 14 000,00 € hors taxe, soit environ 17 000,00 € TTC.

- Le Centre de Loisirs des vacances de printemps s'est bien passé et la directrice a déjà beaucoup de projets pour juillet.

- La semaine prochaine, l'entrée devant la maison CROCHEZ ainsi que la pente qui part de la place jusque la rue de l'Eglise et le bateau devant l'habitation de M. FAUQUET devraient être réalisés.

Il faudrait profiter des travaux rue du Quesnoy pour redresser les bordures droites.

- L'Harmonie remercie le Conseil Municipal pour la subvention exceptionnelle allouée.

Il est précisé qu'un concert en l'honneur de la Cathédrale Notre Dame de Paris sera donné le 08 mai à 10 h 00.

- Le départ à la retraite de Monsieur BECQUET est fixé au 1^{er} novembre 2019.

- Un détenteur sera acheté pour la friteuse avant la réderie de l'APEV.

- Le talus de la rue de Buigny est à faire.

- Les microphones sans fil de la salle des fêtes sont hors service. Ce sera à voir.

- Un fleurissement est demandé à l'endroit où se trouve le puits rue de Buigny entre les habitations de Messieurs DELGOVE et CHIVOT.

Cet endroit peut être dangereux. Une recherche de l'emplacement exact du puits sera réalisée afin que soit posée une dalle avant de fleurir.

- Les volets roulants sont montés dans la salle des fêtes mais l'électricien est attendu pour leur électrification.